

District de
Montréal

Municipalité de Terrebonne.

A une Assemblée du Conseil Municipal du Comté de Terrebonne en date du quatorzième jour de Décembre courant; il a été résolu unanimement sur Motion de Mr. Mastean Secondé par Mr. Prevost, que vu la lettre de L'Hon. L. H. Lafontaine, soumise au conseil, au sujet de la translation du Bureau d'Enregistrement de Terrebonne à Ste. Thérèse, & de la division du Comté en deux parties pour les effets de l'Enregistrement en plaçant un des Bureaux à Ste. Rose pour l'Isle Jésus, et l'autre à Ste. Anne pour l'intérieur du Comté, ~~il a été~~ résolu que le conseil n'est pas d'avis que telle division ait lieu, & qu'il est d'opinion que le Bureau d'Enregistrement pour le Comté entier doit être placé à Ste. Thérèse de Blainville, comme convenant le vœu de la grande majorité des habitants du Comté; et que Mr. le Maire soit prié de communiquer au nom du conseil à L'Hon. L. H. Lafontaine cette résolution.

(Signé) J. V. Alfred Jurgens Maire

" P. Filinowitt Sec. Ver.

Passé vraie copie au registre du Conseil.

P. Filinowitt Secrétaire
Présence, —

14 déc.